COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg,07/11/2014 PC-OC(2014)10
[PC-OC/DOCS2014/PC-OC(2014)10]
http://www.coe.int/tcj

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS

(CDPC)

COMITE D'EXPERTS

SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES

SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL

(PC-OC)

Vue d'ensemble des mesures contraignantes et non contraignantes possibles pour améliorer le fonctionnement de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocol additionnel

Note par le Secrétariat

La présente note donne un aperçu non exhaustif des propositions et des lignes directrices et instruments élaborés par le PC-OC afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et de son Protocol additionnel. Elle vise à aider le PC-OC dans son examen des actions les plus appropriées pour améliorer ces instruments, soit par la préparation d'un ou de plusieurs instruments contraignants telle que proposée au CDPC lors de sa 66me réunion, ou bien, dans la mesure du possible, par des mesures non contraignantes.

Il est rappelé que le CDPC lors de sa 66me réunion avait décidé de « de confier au PC-OC le mandat de poursuivre son travail sur la mise à jour/l'amélioration de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son protocole additionnel, et d'examiner avec soin quelles sont les questions qui devraient être traitées dans un ou plusieurs nouveaux instruments contraignants, ou qui devraient être traitées par d'autres moyens qui pourraient être plus efficaces que celui « normatif », c'est-à-dire au niveau opérationnel ou pratique. »

Propositions pour action future

Le résumé des réponses reçues aux questionnaires sur la mise en œuvre de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE N° 112) et son Protocole additionnel (STE N° 167) identifie les problèmes soulevés par les Parties ainsi que les solutions proposées. PC-OC (2013) 10 ADD Rev.2

Les Interventions faites lors de la session spéciale du PC-OC sur le transfèrement des personnes condamnées en novembre 2013, et en particulier la présentation de Mme Joana Gomes Ferreira(Portugal) proposait différentes options en vue d'une amélioration (second protocole additionnel, recommandation, lignes directrices pratiques).

Les documents mentionnés ci-avant avaient constitué la base principale pour l'identification des obstacles à surmonter et des propositions avancées pour les résoudre durant la 17me réunion du PC-OC Mod (Liste des décisions) et durant la 66me réunion plénière du PC-OC (Liste des décisions). Voir le tableau ci-après.

Le Mandat du PC-OC, charge celui-ci de compléter le texte type fournissant des informations sur la Convention sur le transfèrement de personnes condamnées (annexe à la Recommandation n° R(84)11) est complété par un texte relatif au Protocole additionnel et d'actualiser le modèle de formulaire de demande annexé à la Recommandation n° R (92) 18.

La proposition par Israël de développer un instrument électronique en vue de faciliter les procédures de transfèrement mérite également d'être considérée (proposition E-transfer, PC-OC Mod (2014)04)

Les instruments existants non-contraignants et les outils pour leur mise en œuvre pourraient être examinés en vue de leur développement ou mise à jour. En particulier :

- La Rec. R (84) 11 du Comité des Ministres sur l'information relative à STE 112
- Les Rec. R (88) 13 et R (92) 18 du Comité des Ministres concernant l'application pratique de STE 112
- L'information par pays sur le transfèrement des personnes condamnées (formulaire mis à jour récemment)
- Le Guide des procédures concernant le transfèrement des personnes condamnées PC-OC Inf 5 rev.4. Ce guide n'est probablement plus à jour et fait dans bien d'aspects double emploi avec l'information par pays
- Note explicative sur la Convention et son protocole additionnel (en anglais uniquement) PC-OC Inf 67, (2003)
  Cette note très complète est basée sur les discussions que le PC-OC a eu jusqu'en 2003 sur les difficultés rencontrées ou anticipées pour la mise en œuvre pratique de ces deux traités

ainsi que les recommandations adoptées par le Comité des Ministres sur l'application pratique de la Convention ;

- La Charte montrant les exigences des Etats en matière de langues utilisées dans les demandes reçues PC-OC Inf 7. Ces exigences pourraient être reconsidérées.

Tableau des obstacles identifiés et les solutions proposées

Obstacle	Modification par traité	Recommandation	Autre
Délais concernant les procédures, la révocation du consentement et le transfèrement proprement dit	Mod 17me PC-OC66me		
Extension du champ d'application de la Convention aux personnes retournées volontairement dans leur pays d'origine avant d'avoir purgé leur peine	Mod 17me PC-OC66me		
Suppression du lien de causalité entre l'ordonnance d'expulsion ou de reconduite à la frontière et la condamnation (article 3, paragraphe 1 du Protocole additionnel)	STE 167 Mod 17me PC-OC 66me		
Introduction de délais pour l'application du principe de spécialité dans le Protocole additionnel	Mod 17me STE 167 PC-OC 66me		
Besoins de traduction	Mod 17me PC-OC 66me	Mod 17me	Mod 17me
organisation et coût du transfèrement proprement dit	Mod 17me PC-OC 66me	Mod 17me	Mod 17me
Défaut de paiement des amendes ou de l'indemnisation des victimes	Mod 17me PC-OC 66me	Mod 17me	Mod 17me
Communication d'information sur l'exécution de la peine par l'Etat d'exécution	PC-OC 66me	Mod 17me	
Impossibilité de transférer des			Mod 17me

malades mentaux ayant commis un crime et dont la détention est une mesure décidée par une autorité non judiciaire			PC-OC 66me (débats futurs)
L'absence d'information sur la liberation anticipée fournie aux autorités et au détenu avant le transfèrement			Résolu entre les autorités?(information par pays) Pour les détenus: appel aux Parties de fournir cette information prévue dans l'annexe à la Rec No R(84)11
la difficulté de communiquer avec les autorités en charge du transfèrement			résolue? (information par pays)
texte type fournissant des informations sur le Protocole additionnel		Mandat	Mandat
Mise à jour du formulaire de demande annexé à la Recommandation No. R (92)18		Mandat	Mandat
Instrument électronique (E-transfer)			Proposition d' Israël PC-OC Mod (2014)04
Information par pays sur les procédures			Résolue par les formulaires mis à jour?
Mise à jour des notes explicatives sur la Convention et son Protocole additionnel PC-OC Inf 67			Proposition du Secrétariat

.